

MAIRIE DE BOUVIERES
26460

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six avril, à 20 h 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Philippe REYNAUD,

Date de convocation : 31 mars 2022

Présents : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Présents non votants :

Absents :

Procuration : Romain MAGAND par Damian PATUREL

Secrétaire : Jean-Noël PETITJEAN

Membres en exercice : 10 Présents : 9

N° DE_2022_022 / OBJET : Tarifs de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- Prix de l'eau consommée : 0.75 € HT/m³
- Abonnement annuel : 76.80 €, facturation possible au prorata
- Fermeture du branchement : 400 €
- Réouverture du branchement : 200 €
- Nouveau branchement : montant réel des travaux TTC depuis le raccordement au réseau jusqu'au regard compteur
- redevance de prélèvement : 0.08 €/m³

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Maire
Philippe REYNAUD

